



# MUTATIONS & AVANCEMENTS

## Suppression des CAP

### C'est officiel !

## La loi\* vient d'être promulguée



La loi relative à la transformation de la fonction publique a été publiée au journal officiel du mercredi 7 août 2019.

ALTERNATIVE Police est solidaire de la CFDT contre cette loi sur certains de ses aspects dont la précarisation des emplois par une contractualisation.

**ALTERNATIVE Police est cependant satisfait de la suppression des CAP «mutations et avancements» dans la Police Nationale afin de mettre un terme aux pratiques discriminantes contre lesquelles une action de groupe a été engagée**

## Suppression des CAP «Mutations et Avancements»

Des réunions de concertation sont déjà prévues pour appliquer la réforme au 1er janvier 2020 !

### Calendrier

- **Réunions bilatérales par fédération** jusqu'à fin octobre selon un calendrier qui sera prochainement communiqué
- Réunion multilatérale début novembre de présentation des projets de lignes directrices de gestion et d'organisation.
- Présentation en CTM en décembre des lignes directrices de gestion pour en disposer en janvier 2020.

### Que prévoit l'administration ?

- Maintien de cycles de mobilité
- Rythme plus soutenu des mobilités
- Echanges avec les représentants du personnel sur des situations spécifiques
- Les lignes directrices de gestion reprendront notamment les principales règles contenues dans les circulaires de gestion.

**ALTERNATIVE Police prendra une part active dans les discussions afin de garantir que toutes les dispositions seront prises pour éviter les pratiques du passé !**

\*<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORF-TEXT000038889182&dateTexte=&categorieLien=id>



### FINI LES MAGOUILLES SYNDICALES ?

ALTERNATIVE Police veillera à ce que la nouvelle organisation de gestion des carrières ne permette plus le clientélisme et le favoritisme syndical

ALTERNATIVE Police veillera à ce que l'équité et le respect des textes soient les mêmes pour tous

### ACTION DE GROUPE

En attendant, ALTERNATIVE Police et la CFDT continuent leur action de groupe

Le ministère de l'intérieur a été mis en demeure le 25 avril 2019 pour régulariser toutes les situations discriminantes. Il a jusqu'au 25 août pour les régulariser. A défaut, nous retournerons au Tribunal Administratif de Paris !

**ALTERNATIVE Police ne cèdera rien !**

**Collègues, adhérer à un syndicat pour obtenir plus vite une mutation ou un avancement c'est fini !**

**Désormais, adhérez à un syndicat pour la défense de vos conditions de travail.**

**Choisissez dès à présent,  
ALTERNATIVE Police**